

FORMULAIRE DE RÉPONSE

Occupation Des Territoires Pour un Québec fort de ses communautés



Instructions

1. Après avoir lu le document de consultation disponible sur le site www.territoires.qc.ca, répondez aux questions de consultation en inscrivant vos réponses dans l'espace prévu.
 2. Une fois complété, acheminez le formulaire par courriel ou par la poste.
 - Par courriel : enregistrez le formulaire sur votre ordinateur puis envoyez-le à l'adresse consultation@territoires.qc.ca
 - Par la poste : imprimez le formulaire et postez-le à cette adresse
Solidarité rurale du Québec – Consultation
85, rue Notre-Dame, bureau 204
Nicolet (Québec) J3T 1V8
- Commentaires et information : consultation@territoires.qc.ca ou (819) 293-6825

Coordonnées

(vous devez vous identifier, autrement votre formulaire ne pourra pas être compilé)

Prénom et nom : Alexandre Germain

Adresse : 2360, rue Workman, Montréal, H3J 1L6

Courriel : agermain@intercime.qc.ca

Nom de l'organisation : doctorant au département de science politique, UQAM

Partie I : CONTEXTE ET DÉFIS

Des défis à relever

Avant de répondre, veuillez vous référer à la section 2 du document de consultation « Des défis à relever » aux pages 9 à 14.

Question de consultation

Question 1 :	Est-ce que vous partagez les grands défis qui interpellent l'avenir des territoires, tels qu'exposés dans le document de consultation?
--------------	--

Votre réponse

(Inscrivez votre réponse dans la section encadrée)

Réponse :

Nous partageons les grands défis identifiés, mais nous estimons qu'un défi fondamental est absent : celui de la cohabitation entre Autochtones et Québécois.

Il est tentant de faire coïncider le territoire de l'État québécois avec celui de la nation québécoise. On trouve d'ailleurs en page 8 du document de consultation une référence au fait que le Québec est une nation. Dans les faits, il y a plus d'une nation au Québec et celui-ci est un État plurinational. Et quand il est question des territoires, comme dans votre réflexion sur le « projet de société », ceux des nations autochtones sont incontournables.

La question de l'aménagement de la coexistence des nations québécoise et autochtones au Québec s'avère cruciale à moyen et à long terme, compte tenu des aspirations de chacune. Les nations autochtones et québécoise affirment vouloir assumer leur droit à l'auto-détermination. Il est donc impossible de poser la question à savoir comment vivre ensemble *sur un même territoire*. Il faut plutôt se demander **comment vivre ensemble de façon à ce que nos territoires ne soient pas mutuellement exclusifs**.

En effet, la pluralité des territoires, que vous nommez justement, s'inscrit dans un système plus complexe que celui auquel il semble être fait référence dans vos documents. La pluralité à laquelle vous faites référence s'articule au niveau institutionnel uniquement, donc sur un plan horizontal. Pourtant, en évoquant la nation, on évoque des territoires aux dimensions et aux contours bien différents, qui s'articulent sur un plan vertical, et dont les chevauchements ne sont pas nécessairement complémentaires comme au niveau administratif.

Cette réflexion que vous menez sur « l'occupation des territoires » est une réflexion portée par la communauté québécoise sur une meilleure gestion de ses territoires, dans une perspective

de développement durable. Seulement, tôt ou tard, l'État québécois devra faire une place plus grande aux nations autochtones dans ses institutions démocratiques et dans son administration du territoire. Il serait préférable que les modalités de cette transition et réorganisation politique et administrative se fasse dans l'échange, l'ouverture, la coopération, la « co-crédation » et par la voie démocratique, plutôt que dans l'affrontement, la mdfiance et par la voie des tribunaux.

Il ne suffit donc pas de « consulter » les Autochtones sur notre projet de société, comme il a été fait assez timidement jusqu'à maintenant. Il faut leur reconnaître les mdfemes aspirations : gdrer leurs territoires et élaborer leur projet de société. Ceci implique une réflexion approfondie et novatrice sur l'organisation de nos institutions démocratiques, où la prémisse n'est pas de « donner » plus d'autonomie aux Autochtones, mais plutôt d'élaborer ensemble un nouvel État pour répondre aux défis auxquels nos nations et communautés font face.

Voilà le plus grand défi qui confronte nos territoires, probablement aussi le plus difficile à aborder, celui qui nous amène hors de notre zone de confort... celle où on considère le territoire du Québec comme « le nfdtre » uniquement.

Des acquis à considérer

Avant de répondre, veuillez vous référer à la section 3 du document de consultation « Des acquis à considérer » à la page 15.

Questions de consultation

Question 2a :	Dans l'ensemble des acquis qui positionnent avantageusement le Québec et les territoires, quels sont les plus importants?
Question 2b :	Quels autres acquis devraient aussi être reconnus pour leur importance sur le plan de l'occupation des territoires?

Votre réponse

(Inscrivez votre réponse dans la section encadrée)

Réponse :

2a.

2b. Voici des acquis qui devraient être aussi être reconnus : la présence d'administrations régionales inuite et crie, l'existence d'ententes de co-gestion avec des communautés autochtones et de différentes ententes de principe sur les revendications territoriales ou sur les gouvernements autonomes autochtones... comme incitation à faire davantage et à aller plus loin.

Une interdépendance à valoriser

Avant de répondre, veuillez vous référer à la section 4 du document de consultation « Une interdépendance à valoriser » aux pages 16 à 18.

Questions de consultation

Question 3a :	Comment peut-on valoriser la complémentarité entre la métropole et les régions, entre les milieux urbains et les milieux ruraux?
Question 3b :	Comment valoriser l'apport des différentes communautés du Québec?

Votre réponse

(Inscrivez votre réponse dans la section encadrée)

Réponse :

3a.

3b. De la même façon que l'apport du Québec à la fédération canadienne dépend largement de la problématique de la centralisation / décentralisation du Canada, l'apport des différentes communautés du Québec dépend de l'efficacité de sa structure administrative et de l'autonomie dont bénéficient les régions et les communautés. Un constat de l'efficacité de l'organisation territoriale actuelle est absent de vos travaux.

Un système décentralisé peut résulter de deux processus fonctionnant à sens inverse. Soit qu'une autorité supérieure confère aux entités inférieures plus d'autonomie en matière administrative, soit que des entités égales s'entendent pour gérer en commun un certain nombre de leurs besoins.

Un système décentralisé optimal concernant à la fois les régions québécoises et les territoires autochtones devrait procéder de ces deux processus. Les régions québécoises doivent être administrées dans l'intérêt de la majorité québécoise et la dévolution de pouvoirs par l'État québécois semble appropriée à cette fin. Les territoires autochtones doivent être administrés dans l'intérêt des communautés autochtones et la négociation de nation à nation **dans un contexte égalitaire** est nécessaire à cette fin. Il ne reste plus qu'à trouver ce contexte égalitaire, toujours inexistant.

L'absence de ce contexte égalitaire apparaît subtilement dans le traitement de la « question autochtone » dans votre document de consultation. D'abord, cette question apparaît seulement à la page 18. Ensuite, on y présente les Autochtones de façon stéréotypée : des gens en symbiose avec l'environnement – qui doivent encore nous apprendre comment composer avec celui-ci – et des communautés prises dans les problèmes sociaux.

Vous reconnaissez pourtant que « la notion même d'occupation du territoire revêt une

connotation négative, voire conflictuelle, au regard des droits des communautés autochtones sur les territoires ». Il faudrait par contre justifier pourquoi cette question « complexe » relève « d'un autre ordre ». Le politique offre effectivement l'arène où cette question doit se régler. Mais votre intention n'est-elle pas d'émettre un avis au gouvernement?

Le respect et la reconnaissance des peuples autochtones requièrent plus qu'une place de figurants.

Partie II : orientations et propositions

Une vision et des principes à partager

Avant de répondre, veuillez vous référer à la section 5 du document de consultation « Une vision et des principes à partager » et à la section 6 « Des leviers pour faire la différence » aux pages 20 à 23.

Questions de consultation

Question 4a :	Êtes-vous en accord avec la vision et les grandes orientations qui visent le développement durable et l'occupation dynamique des territoires?
Question 4b :	Quels sont les aspects qui méritent d'être renforcés et dans quels sens?
Question 4c :	La dénomination occupation des territoires soulève beaucoup de questionnement et de réticences. Seriez-vous d'accord pour désigner ce projet autrement? Quelle serait votre proposition?

Votre réponse

(Inscrivez votre réponse dans la section encadrée)

Réponse :

4a. Oui!

4b. Le « levier » que constitue le fait « d'habiter » les territoires mériterait une réflexion approfondie, car il représente la variable indépendante de la vision proposée. En effet, il est possible de développer, de desservir et de s'appropriier les territoires sans égards pour les aspirations de ceux qui l'habitent, alors que l'inverse est impossible.

À ce sujet, le Plan Nord soulève certains questionnements. Les Autochtones constituent plus de 50% de la population de la vaste majorité du territoire visé. Détiennent-ils ce même pourcentage de pouvoir dans le processus décisionnel et dans les retombées économiques? À discuter...

4c. En effet, le terme « occupation » peut porter à confusion. Mise à part cette difficulté, le fait de référer aux « territoires », au pluriel, atténue d'une certaine façon le doute qui pourrait accompagner l'expression. Le doute serait probablement réduit davantage avec une expression comme « *l'habitation* des territoires ».

Ceci dit, votre démarche me semble beaucoup plus près d'une réflexion sur le développement durable du territoire contrôlé par l'État québécois que sur une véritable « occupation des territoires ». Un géographe pourrait aisément vous critiquer pour l'ambiguïté qui accompagne

parfois l'utilisation du terme « territoire » et son pluriel dans vos textes. Il est utilisé occasionnellement, par exemple, en référence aux communautés, alors qu'il s'agit plutôt d'un produit des communautés (ou de l'État). De plus, la communauté et les territoires ne sont pas coextensifs. Finalement, une véritable réflexion sur l'occupation des territoires ne relèverait pas « à un autre ordre » l'épineuse, mais combien cruciale, question territoriale autochtone.

Les propositions

Avant de répondre, veuillez vous référer à la section 7 du document de consultation « Les propositions » aux pages 24 à 28.

Questions de consultation

Pour chacune des grandes orientations, des propositions sont soumises :

Question 5a :	Est-ce que certaines propositions pourraient être bonifiées ou ajoutées?
Question 5b :	Quelle proposition est selon vous la plus importante?
Question 5c :	À partir de la mission qui est la vôtre, comment votre organisation peut-elle s'engager? Que peut-elle faire de plus, <u>ou différemment</u> , pour contribuer?

Votre réponse

(Inscrivez votre réponse dans la section encadrée)

Réponse :

5a. Les orientations 1 et 4 pourraient être bonifiées d'une réflexion sur la place particulière qu'occupent les nations et communautés autochtones dans les moyens privilégiés et l'atteinte des objectifs fixés.

5b. Les propositions sur le plan de la culture et de la gouvernance sous l'orientation 4 (p.27) nous semblent d'une importance particulière.

5c. L'INM fait déjà un effort particulier, dans la mesure de ses moyens, pour intégrer des enjeux, des intervenants et des participants autochtones dans ses activités. Il demeure cependant délicat d'aborder de front ces questions, et de créer un contexte d'échange égalitaire, à l'intérieur des mandats qui nous sont décernés. Nous travaillons à ce que cette préoccupation s'étende davantage à l'ensemble de la société et qu'elle fasse l'objet d'une réflexion prioritaire sur l'avenir du Québec.

Commentaires et réflexions supplémentaires

(Inscrivez vos commentaires et réflexions supplémentaires dans la section encadrée)

Commentaires et réflexions :

Nous avons choisi de mettre l'accent sur le volet autochtone de la question de « l'occupation des territoires », bien que d'autres aspects méritent d'être commentés. Ceci dit, malgré le ton critique parfois adopté, le document proposé constitue un précieux outil de réflexion.

Ajoutons également que certaines questions relatives aux Autochtones ou aux différentes conceptions du territoire soulevées dans ce formulaire mériteraient d'être élaborées davantage. À vous de décider si cela est nécessaire à votre démarche.

Merci d'avoir contribué à cette consultation

Pour acheminer votre formulaire :

- Par courriel : enregistrez le formulaire sur votre ordinateur puis envoyez-le à l'adresse consultation@territoires.qc.ca
- Par la poste : imprimez le formulaire et postez-le à cette adresse
Solidarité rurale du Québec – Consultation
85, rue Notre-Dame, bureau 204
Nicolet (Québec) J3T 1V8

Commentaires et information :

Site Internet : www.territoires.qc.ca
Courriel : consultation@territoires.qc.ca
Téléphone : (819) 293-6825

Demeurez informé des suites de la démarche en vous abonnant à notre fil de nouvelles en [cliquant ici](#).